



COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2026

La Commission tient à rappeler que l'ensemble des acteurs participants, y compris les dirigeants des clubs, aux compétitions organisées par la LNB sont tenus à un devoir d'exemplarité.

Réunie le 23 mars 2026, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la Ligue Nationale de Basket a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n°D33 – Guillaume SEREAUD (JA VICHY)

J25 ELITE 2 – JA VICHY / ROUEN :

- Comportement déplacé
- **Suspension d'un match ferme et d'un match assorti de sursis**

Le match de suspension ferme est fixé lors de la prochaine rencontre à domicile du Club, soit :

- J30 de ELITE 2 – JA VICHY / ASA

Dossier n°D34 – Benjamin BAFOIL (JA VICHY)

J25 ELITE 2 – JA VICHY / ROUEN :

- Non-respect de la Charte de l'animation par le Speaker
- **Avertissement**

Dossier n°D35 – Siriman KANOUE (ORLEANS)

J25 ELITE 2 – CHORALE ROANNE / ORLEANS :

- Comportement intimidant
- **Suspension d'un match ferme et d'un match assorti de sursis**

Le match de suspension ferme est fixé lors de la rencontre suivante :

- J30 ELITE 2 – ORLEANS / AMSB

Dossier n°D36 – Lorenzo THIROUARD-SAMSON (ORLEANS)

J25 ELITE 2 – CHORALE ROANNE / ORLEANS :

- Comportement déplacé
- **Suspension d'un match assorti de sursis**